

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Jonathan VIDAL, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026.

Présents : Mmes MM. Jonathan VIDAL, Elodie FLEURY-CHARRIE, Anaëlle LE GOURRIER, Vincent LACASSAGNE, Yohan CRAYSSAC, Florence FAGET, Jean-Christophe DELSUC, Alexis PONS, Sandrine CAPUS, Chantal CECCALDI, Thomas BRUN, David ADELLE, Marie LINDAUER, Benoît ROGER, Bérangère LOISEAU.

Excusés : M. Eric FORET a donné pouvoir de vote à M. Yohan CRAYSSAC, M. Christian MAILLARD a donné pouvoir de vote à Mme Florence FAGET, Mme Laura VIDAL a donné pouvoir de vote à M. Jonathan VIDAL, Mme Marielle BONFANTI a donné pouvoir de vote à M. Vincent LACASSAGNE.

Mme Sandrine CAPUS a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2026 : Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai dernier ; il est adopté à l'unanimité.

ELECTION SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 : ELECTION DES DELEGUES DES CONSEIL MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit procéder à l'élection de cinq délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain. Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Ce vote a lieu à bulletin secret.

Le bureau de vote est constitué par les deux plus jeunes élus (Anaëlle LE GOURRIER et Alexis PONS) et les deux plus âgés (Chantal VAILLANT et Florence FAGET) présents à la séance.

Deux listes ont déposé leur bulletin de vote : liste Jonathan VIDAL et liste David ADELLE.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 19

- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Liste Jonathan VIDAL : 14 voix
- Liste David ADELLE : 5 voix

Le Maire a ainsi déclaré les candidats suivants élus :

- Liste Jonathan VIDAL : Jonathan VIDAL, Sandrine CAPUS, Vincent LACASSAGNE, Florence FAGET, délégués, Chantal VAILLANT, Yohan CRAYSSAC, suppléants
- Liste David ADELLE : David ADELLE, délégué, Marie LINDAUER, suppléante.

DEMANDE DE SUBVENTION ETAT FONDS VERT « PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET ET DE VEGETATION » - CITERNE INCENDIE DE LA MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S :

Les travaux de création de la Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s MAM de Montans sont en phase d'achèvement.

Avant l'ouverture au public de l'établissement et dans le respect des normes de sécurité incendie, la commune a l'obligation d'installer une citerne souple incendie.

Pour ces travaux, la collectivité peut prétendre à une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, sur la mesure Prévention des risques d'incendies.

M. le Maire présente le projet à l'Assemblée qui comprend l'achat de la citerne souple incendie, les travaux de terrassement, le busage de l'accès et une clôture rigide de protection, pour un montant total de travaux s'élevant à 6 846.61 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la mise en place de la citerne incendie sur le site de la Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s MAM pour un **total estimatif de travaux de 6 846.61 € HT**,
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert sur la mesure Prévention des risques d'incendies à hauteur de 60 %, soit 4 107.97 €
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

- Etat - Fonds Vert	4 107.97 € (60 %)
- Solde autofinancement	2 738.64 € (40 %)

Adopté : à l'unanimité

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2026 DE DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU DU GAILLACOIS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service de contrôle de légalité de la Préfecture a considéré que la délibération du 30 mars 2026 de désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SMAEP du Gaillacois est irrégulière et qu'il convient donc de la retirer.

En effet, la commune n'est pas membre du SMAEP mais c'est la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet qui en est membre, qui y vient en représentation de substitution pour la commune, et qui doit donc délibérer pour désigner les délégués au sein du SMAEP sur proposition des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retire la délibération du 30 mars 2026 de désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SMAEP du Gaillacois.

Voté : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne le bilan financier de la cérémonie du 8 mai : chanteur professionnel (300 €), calèche (200 €), Vin (230 €), Pains de Lissou (220 €), prestataire Pipoulette (2 000 €), drapeaux (100 €). La restauration a été surestimée ; en effet la fréquentation a été inférieure aux prévisions (250 repas prévus et 80 à 100 personnes présentes). Ce poste sera recalibré à la baisse pour la prochaine cérémonie du 11 novembre, tout en maintenant le format général.
- Monsieur le Maire est questionné sur une viabilisation de deux parcelles à Garrigue Longue. Il confirme qu'il s'agit d'une viabilisation réalisée par l'Agglomération, portant sur les derniers terrains acquis par celle-ci. Selon le président de l'Agglomération, il n'existe pas de projet de construction à ce jour.
- Monsieur le Maire est interrogé sur l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères. L'agglomération s'est exprimée à ce sujet via un communiqué de presse. Plusieurs raisons expliquent cette hausse : l'équilibre du budget des déchets (il ne peut pas être abondé par le budget principal de l'agglomération), la hausse a été limitée à la collecte à domicile (déficitaire), l'augmentation des coûts de collecte (véhicules, carburants....) et du coût du traitement des déchets, le financement d'une nouvelle usine de traitement. Cette hausse a été limitée à la collecte à domicile, sans augmentation sur les Points d'Apport Volontaire (PAV).

Des pistes d'optimisation ont été évoquées :

- Renégociation du contrat avec Tryfil ;
- Inversion des fréquences de collecte : collecte des déchets verts toutes les deux semaines, poubelle jaune toutes les semaines (à l'étude à l'agglomération).
- Développement des PAV dans les zones urbaines (non pertinent en zone rurale).
- Campagnes de sensibilisation au tri demandées par l'agglomération.

Un conseiller a soulevé la problématique des sacs orange (déchets organiques) dans la poubelle verte, notamment en été (nuisances olfactives, asticots). Jonathan VIDAL a reconnu le problème, évoqué en conseil communautaire, sans solution arrêtée à ce jour. La gouvernance de l'agglomération estime que les déchets organiques diminueront à terme. La question de la commission compétente pour travailler sur la réduction des déchets a été posée. Jonathan

VIDAL a indiqué qu'aucune commission n'a encore été saisie, et que le sujet pourrait relever à la fois de la commission développement durable et de la commission voirie (optimisation des tracés de collecte).

- Monsieur le Maire est ensuite questionné sur la situation du Relais de Montans. Il rend compte d'une réunion tenue l'après-midi même en préfecture. Caritas, opérateur du relais, se désengage progressivement mais n'a pas officiellement notifié à la préfecture son intention de cesser l'activité. La préfecture continue donc de verser les aides publiques (lits, soins de santé, etc.). L'État a appris l'existence d'un plan social non pas par Caritas, mais par voie de presse. Caritas doit présenter pour le 16 juin un plan pour maintenir les services médico-sociaux.

La mise en péril du bâtiment est réelle et sérieuse. Un rapport d'audit chiffre les travaux de mise aux normes standard, mais sans intégrer les exigences ERP. Jonathan VIDAL estime qu'un bureau d'études serait nécessaire pour un chiffrage global réel. Un conseiller a évoqué un chiffre de 178 500 € issu du rapport. Jonathan VIDAL a précisé que ce chiffre correspond à une enveloppe estimative d'auditeurs, non à un chiffrage d'architecte, et que le coût ERP serait supérieur. Aucune vente du bâtiment n'est en cours. Jonathan VIDAL a rappelé qu'aucune vente ne peut se faire sans que le maire en soit informé via le notaire, et que la mise en péril bloque toute transaction tant qu'elle n'est pas levée. Il s'est engagé à ne pas lever la mise en péril sans projet solide. Des promoteurs auraient visité le bâtiment selon des témoignages du personnel ; le maire a signalé ce fait au préfet et rappelé que personne ne peut entrer dans le bâtiment. Le bâtiment est en zone patrimoniale remarquable, ce qui constitue un frein supplémentaire à tout projet commercial.

Le préfet a confirmé que toutes les équipes travaillent au relogement de la totalité des bénéficiaires, avec l'engagement de ne laisser personne à la rue. L'ARS prend en charge le relogement des personnes en urgence médicale, mais pas nécessairement les résidents en parcours de réinsertion. La préfecture s'est engagée à maintenir les services sur le bassin de vie Gaillac/Montans/Lisle-sur-Tarn.

La mairie ne peut pas porter le projet financièrement seule (responsabilité juridique, coûts ERP, charges mensuelles). La mairie est ouverte à étudier une reprise du bâtiment à 1 € symbolique si un porteur de projet solide se présente, avec capacité financière prouvée et compétence en gestion médico-sociale. L'EPF ne peut intervenir sans porteur de projet. Aucun opérateur ne s'est manifesté à ce jour. La piste d'une SCOP ou association a été évoquée, mais la préfecture souligne la nécessité d'une compétence spécifique en gestion médico-sociale. La mairie devra assumer des coûts de sécurisation et de surveillance du bâtiment vacant.

Un conseiller a contesté l'argument du PPR comme frein à l'investissement, estimant que le bâtiment principal du relais n'est pas réellement en zone de

péril. Jonathan VIDAL a reconnu la nuance (le bâtiment de fond est plus exposé que celui de devant), mais a rappelé que le PPR est légalement entériné et que le préfet s'y réfère.

- Mme Elodie Fleury-Charrier a présenté les actions engagées par le CCAS suite à la réunion du 27 mai, tenue en pleine période de chaleur :

- Création d'un registre des personnes vulnérables : des affiches ont été posées à l'épicerie, à la poste et sur les panneaux d'affichage de la commune, ainsi que sur le panneau lumineux. Un formulaire d'inscription est disponible en mairie. Des exemplaires ont été distribués aux services de l'ADMR et au cabinet d'infirmières libérales de la Périe.

- La préfecture a contacté la commune le jour même pour s'assurer de la mise en place du registre et des dispositifs d'accueil (salles climatisées), anticipant de nouvelles périodes de chaleur dans les prochaines semaines.

Jonathan VIDAL a précisé qu'une personne ne peut pas être inscrite d'office ; elle doit en faire la demande, ou un aidant/membre de la famille peut le faire en son nom. En cas de canicule, les personnes inscrites seront contactées en priorité et orientées vers des espaces climatisés. L'accès ne sera pas interdit aux autres. L'ancien fichier n'était plus à jour (de nombreuses personnes décédées y figuraient encore) ; il sera reconstitué. Jonathan VIDAL s'engage à envoyer le formulaire à tous les élus pour qu'ils relaient l'information.

Sur le plan plus large de l'aménagement urbain face aux épisodes de chaleur, Jonathan VIDAL a annoncé un travail en cours avec l'ADEME, portant sur la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans les deux zones urbaines de la commune (centre-bourg et Saint-Martin-la-Périe). Des projets seront présentés entre septembre et décembre 2026.

- Monsieur le Maire a présenté les premiers résultats de l'enquête menée auprès des habitants sur l'épicerie communale : Environ 700 enquêtes envoyées, 260 réponses reçues. La majorité des répondants sont des clients réguliers ou occasionnels de l'épicerie. Ni le travail des gérants, ni la propreté du commerce n'ont été remis en question. Les axes d'amélioration identifiés portent sur : la mise en valeur des produits, la visibilité extérieure, la signalétique, et les prix. Beaucoup d'habitants ignorent que l'épicerie propose du pain. La fermeture de la poste réduit la dynamique visuelle de l'entrée du commerce.

170 répondants sur 260 souhaitent une rôtisserie (poulets rôtis) : demande inattendue et significative. Il en ressort également une forte demande de drive fermier et de circuits courts.

Les gérants rencontrent des difficultés d'approvisionnement : leur centrale d'achat a perdu la plupart de ses clients (les autres épiceries du secteur sont passées sous enseigne : Proxy, Coccinelle, Casino, etc.), ce qui a fait augmenter les prix d'achat. Ils sont contraints de surstockage sur les produits secs et peinent sur le frais.

Plan d'action envisagé : La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et l'agglomération (compétence économie) sont associées au travail. Un compte-rendu global et un plan d'action seront présentés en commission puis en délibération de conseil (septembre-octobre 2026). Pistes évoquées : amélioration de la façade et de la signalétique extérieure, travail sur le rayonnage intérieur, étude d'un rattachement à une enseigne pour améliorer les prix, développement de la rôtisserie (en lien avec le restaurateur local qui propose déjà ce service un dimanche par mois), circuits courts avec les producteurs locaux. Jonathan VIDAL a précisé que tout prestataire de rôtisserie devrait bénéficier à l'épicerie.

- Un conseiller a signalé que l'épareuse n'est pas passée derrière les barrières de sécurité le long des routes notamment vers la zone industrielle, obligeant les piétons et joggeurs à circuler sur la chaussée. Monsieur le Maire précise qu'un effort de coupes complètes a été réalisé sur le réseau communal. Sur les routes départementales, le Département a confirmé pratiquer le fauchage raisonné (première passe uniquement), pour des raisons budgétaires. Il ne passera pas derrière les barrières.
- M. Jonathan VIDAL fait le point sur le pont de la Mouline : Le pont bouge (mouvement structurel), sans être fortement dégradé en apparence. La dévégétalisation a été réalisée et l'étude structurelle est actuellement en cours. L'aide nationale (gérée par le CEREMA) dépendra du rapport d'étude et des crédits disponibles. Des aides complémentaires sont recherchées auprès du Département (DDT). La route est classée voirie d'intérêt communautaire, mais l'agglomération n'a pas de budget pour y contribuer.
- Un conseiller a demandé s'il était possible de fermer les toilettes publiques place de l'église. Jonathan VIDAL a reconnu le problème (dégradations, nuisances sonores, dépôts de déchets sur les tombes) imputé à des résidents locataires identifiés. La mairie reçoit en moyenne une à deux plaintes par semaine. Les gendarmes ne peuvent pas gérer le problème de manière pérenne. La solution envisagée est d'engager un dialogue avec ces personnes afin de privilégier la médiation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 57.

Le Maire,
Jonathan VIDAL



La secrétaire de séance,
Sandrine CAPUS

